



RCI BANQUE

COMPTES CONSOLIDES

31 décembre 2015

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	8
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	8
2. FAITS MARQUANTS.....	8
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
A) <i>Evolutions des principes comptables</i>	<i>9</i>
B) <i>Principes de consolidation.....</i>	<i>10</i>
C) <i>Présentation des états financiers.....</i>	<i>12</i>
D) <i>Estimations et jugements.....</i>	<i>12</i>
E) <i>Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</i>	<i>12</i>
F) <i>Les contrats de « location opérationnelle » (IAS 17).....</i>	<i>15</i>
G) <i>Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan</i>	<i>16</i>
H) <i>Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39).....</i>	<i>17</i>
I) <i>Immobilisations (IAS16 / IAS36).....</i>	<i>17</i>
J) <i>Impôts sur les résultats (IAS12)</i>	<i>17</i>
K) <i>Engagements de retraite et assimilés (IAS19).....</i>	<i>18</i>
L) <i>Conversion des comptes des sociétés étrangères</i>	<i>19</i>
M) <i>Conversion des transactions en monnaie étrangère</i>	<i>19</i>
N) <i>Les passifs financiers (IAS 39).....</i>	<i>19</i>
O) <i>Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39).....</i>	<i>20</i>
P) <i>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).....</i>	<i>20</i>
Q) <i>Secteurs opérationnels (IFRS 8).....</i>	<i>22</i>
R) <i>Assurance.....</i>	<i>22</i>
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	24
5. REFINANCEMENT	25
6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES	25
7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	26
8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE.....	61
A) <i>Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger.....</i>	<i>61</i>
B) <i>Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.....</i>	<i>63</i>
C) <i>Entreprises associées et co-entreprises significatives.....</i>	<i>65</i>
D) <i>Restrictions importantes.....</i>	<i>66</i>

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2015	12/2014 Retraité*
Caisse et Banques centrales		1 937	465
Instruments dérivés	2	374	298
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	643	756
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	851	750
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	31 579	28 397
Créances d'impôts courants	7	21	37
Créances d'impôts différés	7	105	109
Comptes de régularisation et actifs divers	7	812	734
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	72	50
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	558	309
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	28	28
Ecarts d'acquisition	10	93	90
TOTAL ACTIF		37 073	32 023

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2015	12/2014 Retraité*
Banques centrales	11.1	1 501	550
Instruments dérivés	2	68	89
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	1 433	2 110
Dettes envers la clientèle	11.3	10 933	7 304
Dettes représentées par un titre	11.4	17 534	16 627
Dettes d'impôts courants	13	79	74
Dettes d'impôts différés	13	324	339
Comptes de régularisation et passifs divers	13	1 294	1 150
Provisions	14	112	141
Provisions techniques des contrats d'assurance	14	288	227
Dettes subordonnées	16	12	261
Capitaux propres		3 495	3 151
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		3 482	3 138
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		2 295	2 023
<i>Gains ou pertes latents</i>		(166)	(116)
<i>Résultat de l'exercice</i>		539	417
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		13	13
TOTAL PASSIF		37 073	32 023

(*) Les comptes 2014 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2015	12/2014 Retraité*
Intérêts et produits assimilés	24	1 878	1 914
Intérêts et charges assimilées	25	(861)	(962)
Commissions (Produits)		23	23
Commissions (Charges)		(14)	(12)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	(6)	(4)
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	27	1	2
Produits des autres activités	28	959	817
Charges des autres activités	28	(618)	(574)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 362	1 204
Charges générales d'exploitation	29	(423)	(417)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(6)	(6)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		933	781
Coût du risque	30	(93)	(109)
RESULTAT D'EXPLOITATION		840	672
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	8	4	(5)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			1
RESULTAT AVANT IMPOTS		844	668
Impôts sur les bénéfices	31	(271)	(216)
RESULTAT NET		573	452
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		34	35
Dont part des actionnaires de la société mère		539	417
Résultat net par action (1) et en euros		538,62	416,87
Résultat net dilué par action et en euros		538,62	416,87

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

(*) Les comptes 2014 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2015	12/2014 Retraité*
RESULTAT NET	573	452
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	3	(5)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>3</i>	<i>(5)</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	7	(1)
Différences de conversion	(55)	16
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(48)</i>	<i>15</i>
Autres éléments du résultat global	(45)	10
RESULTAT GLOBAL	528	462
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	39	36
Dont part des actionnaires de la société mère	489	426

(*) Les comptes 2014 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Ecarts de conversion (3)	Gains ou pertes latents ou différés (4)	Résultat net <small>(Part des actionnaires de la société mère)</small>	Capitaux propres <small>(Part des actionnaires de la société mère)</small>	Capitaux propres <small>(Part des part. ne donnant pas le contrôle)</small>	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2013*	100	714	1 744	(128)	3	469	2 902	15	2 917
Affectation du résultat de l'exercice précédent			469			(469)			
Capitaux propres au 1 janvier 2014*	100	714	2 213	(128)	3		2 902	15	2 917
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					(2)		(2)	1	(1)
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(5)		(5)		(5)
Différences de conversion				16			16		16
Résultat de la période avant affectation						417	417	35	452
Résultat global de la période				16	(7)	417	426	36	462
Distribution de l'exercice			(210)				(210)	(17)	(227)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			20				20	(21)	(1)
Capitaux propres au 31 décembre 2014*	100	714	2 023	(112)	(4)	417	3 138	13	3 151
Affectation du résultat de l'exercice précédent			417			(417)			
Retraitement des capitaux propres d'ouverture (5)			4				4		4
Capitaux propres au 1 janvier 2015	100	714	2 444	(112)	(4)		3 142	13	3 155
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					3		3	4	7
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					3		3		3
Différences de conversion				(56)			(56)	1	(55)
Résultat de la période avant affectation						539	539	34	573
Résultat global de la période				(56)	6	539	489	39	528
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			1				1	(1)	(0)
Distribution de l'exercice			(150)				(150)	(19)	(169)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle								(19)	(19)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	100	714	2 295	(168)	2	539	3 482	13	3 495

- (1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1.000.000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées – 999 994 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.
- (2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.
- (3) La variation des écarts de conversion constaté au 31 décembre 2015 concerne principalement, le Brésil, l'Argentine, le Royaume-Uni et la Corée du Sud. Au 31 décembre 2014, elle concernait principalement l'Argentine, le Brésil, la Corée du Sud et la fédération de Russie.
- (4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des titres disponibles à la vente pour 6.7 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour –5.2 M€ à fin décembre 2015.
- (5) Les capitaux propres d'ouverture au premier janvier 2015 ont été retraités des impacts IFRIC 21 pour un montant de +4,4 millions d'euros.

(*) Les comptes 2014 et 2013 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2015	12/2014 Retraité*
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	539	417
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5	5
Dotations nettes aux provisions	27	19
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(4)	5
Produits et charges d'impôts différés	(18)	(12)
Pertes et gains nets des activités d'investissement		(2)
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	34	35
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(18)	(27)
Capacité d'autofinancement	565	440
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	76	173
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	102	192
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	406	(94)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(73)	348
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	479	(442)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(225)	237
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(3 860)	(1 941)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	3 635	2 178
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 260	(422)
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	99	(665)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	1 167	250
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(6)	(7)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(170)	(111)
Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 271	(390)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 912	219
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(16)	(15)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(7)	(4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(23)	(19)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(419)	(227)
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	(250)	
- Dividendes versés	(169)	(227)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(419)	(227)
Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(43)	11
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	1 427	(16)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	955	971
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	465	524
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	490	447
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	2 382	955
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 937	465
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	650	615
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(205)	(125)
Variation de la trésorerie nette	1 427	(16)

(*) Les comptes 2014 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2015, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 février 2016 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2016.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 a fixé le dividende de l'exercice 2014 à 150 euros par action, soit un total de 150 millions d'euros.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Evolution du périmètre de consolidation en 2015

- En mai 2015, création de la succursale RCI Bank UK, destinée à l'activité de dépôt au Royaume-Uni.
- En septembre 2015, la société commerciale de financement des ventes à la clientèle et au réseau en Inde, Nissan Renault Financial Services India Private Ltd, détenue à 30% par RCI Banque SA et à 70% par Nissan, entre dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence. L'écart de première consolidation de cette entité est non-significatif.
- Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation :
 - Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I a émis en mai 2015 des titres AAA adossés à des crédits automobiles à la clientèle.
 - Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l. a émis en juillet 2015 des titres AAA et non-notés adossés à des crédits automobiles à la clientèle pour une valeur de 955 MEUR auto-souscrites par RCI Banque Succursale Italiana.
- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation CARS Alliance Auto Loans France F 2012-1.
- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation Cars Alliance Warehouse Italy SRL.
- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation Cars Alliance Funding Italy SRL.
- Remboursement par anticipation en juin 2015 de l'opération de titrisation privée Cars Alliance Auto Loans UK et émission du Fonds Commun de titrisation privé Cars Alliance Auto Loans UK 2015 Limited.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2015 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2015 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A la suite d'une correction d'erreur relative à l'étalement des commissions d'assurance chez RCI Banque SA Sucursal en España, les comptes consolidés 2013 et 2014 ont été retraités. Jusqu'en 2014, certaines commissions de distribution de contrats d'assurance étaient enregistrées à tort directement au résultat au lieu d'être reconnues sur la durée de vie des contrats.

Comptes retraités 2013 :

Seules les réserves consolidées ont été retraitées pour -6MEUR au niveau du tableau de variation des capitaux propres.

Comptes retraités 2014 :

Le tableau ci-dessous présente l'impact des retraitements sur les différents postes des états financiers de la période comparative:

Ligne concernée	Montant retraité en MEUR	Etats ou notes concernés
Créances d'impôt différé	+ 4	Bilan consolidé et note 7
Compte de régularisation passif	+ 14	Bilan consolidé et note 13
Capitaux propres	- 10	Bilan consolidé
dt Réserves consolidées 31/12/2013	- 6	Tableau de variation des capitaux propres
dt Résultat net 2014	- 4	Tableau de variation des capitaux propres
Produits et charges nets des autres activités : Produit accessoires aux contrats de financement	- 6	Compte de résultat consolidé et note 28
Impôt sur les bénéfices : impôts différés	+ 2	Compte de résultat consolidé et note 31
Résultat net	- 4	Compte de résultat consolidé Etat de résultat global consolidé Tableau de flux de trésorerie consolidé

A) Evolutions des principes comptables

Au 31 décembre 2015, le groupe a appliqué les nouveaux textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1er janvier 2015	
IFRIC 21	Droits et taxes
Améliorations de diverses normes	Améliorations annuelles - Cycle 2011- 2013

Le seul texte ayant un impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 est l'interprétation IFRIC 21 « Droits et taxes », qui porte sur la date de comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes autres que l'impôt sur le résultat. Désormais, la dette relative à une taxe est enregistrée pour son montant total en une seule fois quand le fait générateur prévu par la législation fiscale se produit. Cette évolution a pour conséquences l'interdiction d'étaler les taxes annuelles dont le fait générateur fiscal est une date unique (sont concernées principalement la taxe foncière, la Contribution Sociale de Solidarité sur les Sociétés (C3S) et des taxes spécifiques aux établissements de crédit) et

l'enregistrement de la charge dans l'exercice du fait générateur fiscal et non plus dans l'exercice de réalisation des éléments d'assiette (concerne la C3S en France).

Cette interprétation est d'application rétrospective. Son impact est non significatif à l'échelle du groupe, comme le montrent les données retraitées relatives à 2014 présentées ci-dessous.

- Les capitaux propres retraités au 31 décembre 2014 sont augmentés de 4,4 millions d'euros.
- La mise en œuvre d'IFRIC21 n'a pas d'impact sur le résultat de l'année complète.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les amendements ci-après, parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire au 1er janvier 2016 ou postérieurement. Le groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe (provisoire selon dates d'adoption EFRAG prévues) :
Amendement d'IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir
Amendement d'IAS 19 – Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel
Amendements d'IAS 16 et 38 – Eclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables
Amendement d'IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes majeures non adoptées à ce jour par l'Union Européenne. Le groupe procède actuellement à l'étude des impacts dans les comptes de ces nouveaux textes.

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 9	Instruments financiers	1er janvier 2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1er janvier 2018

La norme IFRS 9 Instruments financiers remplacera la norme IAS 39. Ce texte introduit une nouvelle classification des instruments financiers et un modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues en remplacement du modèle actuel fondé sur les pertes avérées. Cette norme aura des conséquences significatives sur le provisionnement des actifs. Le groupe étudie actuellement la mise en œuvre de cette nouvelle norme et procède à l'étude de ces impacts dans les comptes.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplacera les normes IAS 11 et IAS 18. Les travaux d'analyse sont en cours. Le groupe n'anticipe pas à ce stade de modifications significatives.

Le groupe n'envisage pas d'appliquer ces nouvelles normes par anticipation.

Les comptes consolidés de RCI Banque sont, par ailleurs, consolidés dans ceux du Groupe Renault.

B) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les actifs titrisés de Diac SA, RCI FS Ltd, de Companhia de Crédito Financiamento e Investimento RCI Brasil, des succursales italienne et allemande ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IAS 39.

Si le regroupement d'entreprises génère un écart d'acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les écarts d'acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 171 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 203 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

C) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation RECO n° 2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

D) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné.
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé,
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé,
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Encours restructurés

Le groupe RCI Banque applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provision et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a

recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,

- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit « d'incurved loss », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire. Dans le cas où l'approche sur base individuelle n'est pas pertinente, la dépréciation est alors déterminée statistiquement en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Activité Réseau

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base collective soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,..) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays apprécié. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement réseau constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque réseau des filiales concernées.

Risque Pays (clientèle)

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction du risque de crédit auquel sont exposés les débiteurs d'un pays dont la situation économique se dégrade de façon continue et persistante.

Les pays dont la notation pays selon Standard et Poor's est inférieure à BBB+ et qui sont situés hors de la zone Euro font l'objet de ces dépréciations d'actifs. Au regard du portefeuille actuel du groupe RCI Banque sont concernés: le Brésil, l'Argentine, la Roumanie et le Maroc.

Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et par pays un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut et ce, sur les encours de l'activité Clientèle seulement. En effet, les actifs de financement Réseau ont déjà été intégrés dans les dépréciations de l'activité réseau sur une base de calcul similaire.

Le taux de défaut prévisionnel (PD) utilisé est fonction de la durée résiduelle du portefeuille, de la notation du pays et de la zone géographique (Pays émergents, Europe, Amérique du Nord). Ce taux de défaut indique la probabilité de défaillance des entreprises du pays concerné. Le groupe RCI Banque utilise les taux publiés par S&P sur les pays émergents et estimés sur une base historique comprise entre 1996 et 2014. Par ailleurs, le taux de perte en cas de défaut (LGD) se réfère à celui du Brésil et il est calculé sur une moyenne de 12 mois par expertise interne en fonction de la tendance observée sur les pays concernés. S'il s'avère nécessaire de tenir compte de la situation particulière d'un ou plusieurs pays, il est alors fait recours au jugement expert préalablement validé en interne.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances de la clientèle. Ces dépréciations constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque de RCI Banque SA.

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F) Les contrats de « location opérationnelle » (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le

véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités »

G) Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2015, le groupe RCI Banque a assuré 15 662 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 12 659 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2015, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 8 040 millions d'euros contre 7 877 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, 628 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 585 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 489 millions d'euros contre 405 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Relations avec les constructeurs

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2015, cette participation s'élève à 431 millions d'euros contre 393 millions d'euros au 31 décembre 2014.

H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Titres disponibles à la vente

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

I) Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 15 à 30 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 8 ans |

J) Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, RCI Banque déclare détenir en Colombie la société RCI Servicios Colombia S.A à hauteur de 95%. L'activité de cette dernière, consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Les principaux indicateurs de gestion de cette filiale font l'objet d'un suivi mensuel. Au 31 décembre 2015, le résultat avant impôts est de 0.6 M€.

K) Engagements de retraite et assimilés (IAS19)

Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France),
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse.
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

L) Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). Aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives.
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

M) Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

N) Les passifs financiers (IAS 39)

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

O) Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

P) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.

- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque

contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,

- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

Q) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1er janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

R) Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

- Provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats.
- Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base d'investisseurs obligataire historique en euros, de nouvelles zones de placement ont été exploitées avec succès, permettant l'accès aux marchés obligataires dans des devises multiples (USD, GBP, CHF, BRL, ARS, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans quatre pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseaux) et des opérations de refinancement réalisées. Les lois d'écoulement des dépôts font l'objet d'hypothèses conservatrices, un coefficient multiplicateur étant appliqué aux sorties de trésorerie stressées retenues par le Comité de Bâle. Ce dispositif a fait l'objet d'un audit interne en 2013, d'une revue par le régulateur bancaire (ACPR) et est renforcé par l'actualisation régulière des procédures internes.

Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le

Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit désormais en actifs liquides essentiellement libellés en EUR et GBP et tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de titres émis par des états ou des émetteurs supranationaux européens détenus en direct. La durée de ce portefeuille est inférieure à un an.

En complément, RCI Banque a également investi dans un fonds dont l'actif est constitué de titres de dettes émis par des agences et souverains européens et des émetteurs supranationaux. L'objectif de sensibilité moyenne au risque de crédit est de 7 ans avec une limite à 9 ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de 2 ans.

5. REFINANCEMENT

Au cours du premier semestre, dans un environnement de marché très favorable, RCI Banque a lancé trois émissions obligataires sous format public. La première, d'une durée de 5 ans et d'un montant de 500 M€, affiche un coupon de 0,625 %, le plus bas jamais payé par le groupe en Euro. La transaction suivante, d'un montant de 750 M€ et d'une durée de trois ans et trois mois, porte un coupon à taux variable. Le groupe a par la suite émis 750 M€ à 7 ans, maturité qui avait été inaugurée en 2014. Au deuxième semestre, RCI Banque a lancé une émission obligataire de 500 M€ à 5 ans. En parallèle, de nombreux placements pivés ont été réalisés sur une durée moyenne de 1,6 an pour un total de 925 M€.

Par ailleurs, la filiale anglaise a réalisé une titrisation privée adossée à des crédits automobiles pour 600 MGBP. Cette transaction remplace une opération datant de 2009, en cours d'amortissement depuis 2014.

Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Hors d'Europe, les entités du groupe au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc et en Argentine ont également emprunté sur leurs marchés obligataires domestiques. La filiale brésilienne a par ailleurs lancé sa première titrisation adossée à des crédits automobiles pour un montant de 466 MBRL.

L'activité d'épargne, lancée en 2012 en France, puis étendue successivement à l'Allemagne et l'Autriche, a été déployée au Royaume-Uni à compter du mois de juin.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 3,7 Md€ et atteignent 10,2 Md€ au 31 décembre représentant 32 % des encours.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,1 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 2,4 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 2,2 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA), ainsi qu'un montant de cash disponible de 0,2 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer la continuité de son activité commerciale pendant 11 mois sans accès à la liquidité extérieure.

6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Les ratios calculés en 2015 ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Secteurs opérationnels

1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2015
Encours productif moyen	21 363	6 885		28 248
Produit net bancaire	1 064	199	99	1 362
Résultat brut d'exploitation	738	161	34	933
Résultat d'exploitation	654	152	34	840
Résultat avant impôts	654	152	38	844

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2014
Encours productif moyen	18 717	6 698		25 415
Produit net bancaire	937	188	79	1 204
Résultat brut d'exploitation	619	151	11	781
Résultat d'exploitation	523	138	11	672
Résultat avant impôts	524	138	6	668

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 5 et 6 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

1.2 - Segmentation géographique

En millions d'euros	Année	Encours net à fin (1)	dont Encours Clientèle net à fin	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2015	27 642	20 069	7 573
	2014	23 612	16 522	7 090
<i>dont Allemagne</i>	2015	4 737	3 637	1 100
	2014	4 229	3 105	1 124
<i>dont Espagne</i>	2015	2 558	2 039	519
	2014	2 016	1 540	476
<i>dont France</i>	2015	9 982	6 992	2 990
	2014	9 268	6 375	2 893
<i>dont Italie</i>	2015	3 187	2 406	781
	2014	2 623	1 935	688
<i>dont Royaume-Uni</i>	2015	4 079	3 243	836
	2014	2 956	2 236	720
<i>dont Autres pays (2)</i>	2015	3 099	1 752	1 347
	2014	2 519	1 331	1 188
Asie Pacifique - Corée du Sud	2015	1 160	1 143	17
	2014	1 047	1 038	9
Amérique	2015	1 999	1 617	382
	2014	2 966	2 259	707
<i>dont Argentine</i>	2015	229	189	40
	2014	315	198	117
<i>dont Brésil</i>	2015	1 770	1 428	342
	2014	2 652	2 062	590
Afrique, Moyen-Orient, Inde	2015	338	275	63
	2014	306	238	68
Eurasie	2015	87	82	5
	2014	87	84	3
Total groupe RCI Banque	2015	31 226	23 186	8 040
	2014	28 017	20 140	7 877

(1) Hors opérations de location opérationnelle

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovénie, Irlande

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

Note 2 : Instruments dérivés

En millions d'euros	12/2015		12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction	48	32	36	42
Instruments dérivés de taux		1		
Instruments dérivés de change	48	27	36	39
Autres instruments dérivés		4		3
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	326	36	262	47
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	292	23	248	32
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	34	13	14	15
Total des instruments dérivés	374	68	298	89

(*) Dont entreprises liées

4

Les « Autres instruments dérivés » intègrent l'ajustement au titre du risque de crédit de -3,8 M€ au 31 décembre 2015 se décomposant en un produit de + 0,2 M€ au titre de la DVA et une charge de -4,0 M€ au titre de la CVA.

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : "Les passifs financiers (IAS 39)" et "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)".

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2013	4		4	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(3)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	2			
Solde au 31 décembre 2014	3	(1)	4	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(6)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	9			
Solde au 31 décembre 2015	6	3	3	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	2 215			2 215	
Achats	2 224			2 224	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	12			12	
Emprunts	12			12	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	694	863		1 557	108
Emprunts	606	769		1 375	130
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	3 345	6 443	900	10 688	
Emprunteurs	3 345	6 443	900	10 688	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 765			1 765	
Achats	1 777			1 777	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	112			112	
Emprunts	112			112	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	94	1 241		1 335	46
Emprunts	117	1 172		1 289	46
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	5 820	5 579	350	11 749	
Emprunteurs	5 820	5 579	350	11 749	

Note 3 : Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	635	743
Effets publics et valeurs assimilées	411	455
Titres à revenus variables	103	118
Obligations et autres titres à revenus fixes	121	170
Autres actifs financiers	8	13
Participations dans les sociétés non consolidées	8	13
Total des actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers (*)	643	756

(*) Dont entreprises liées

8

13

Note 4 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Créances à vue sur les établissements de crédit	650	615
Comptes ordinaires débiteurs	626	586
Prêts au jour le jour	24	27
Créances rattachées		2
Créances à terme sur les établissements de crédit	201	135
Comptes et prêts à terme	199	128
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1	3
Créances rattachées	1	4
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	851	750

(*) Dont entreprises liées

130

114

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 446 millions d'euros à fin 2015 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

Note 5 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Prêts et créances sur la clientèle	31 579	28 397
Opérations avec la clientèle	24 709	22 324
Opérations de location financière	6 870	6 073
Opérations de location opérationnelle	558	309
Total opérations avec la clientèle et assimilées	32 137	28 706

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 39 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 17 millions d'euros au 31 décembre 2015.

5.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Créances sur la clientèle	25 216	22 950
Affacturage	636	509
Autres créances commerciales	1	
Autres crédits à la clientèle	23 620	21 387
Comptes ordinaires débiteurs	276	319
Créances douteuses et compromises	683	735
Créances rattachées sur clientèle	46	38
Autres crédits à la clientèle	33	27
Comptes ordinaires débiteurs	3	2
Créances douteuses et compromises	10	9
Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	15	(76)
Etalement des frais de dossiers et divers	(43)	(72)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(423)	(412)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	481	408
Dépréciation des créances sur la clientèle	(568)	(588)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(184)	(166)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(350)	(397)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(34)	(25)
Total net des créances sur la clientèle	24 709	22 324

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

5.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Créances sur opérations de location financière	6 970	6 208
Crédit-bail et location longue durée	6 858	6 085
Créances douteuses et compromises	112	123
Créances rattachées sur opérations de location financière	7	7
Crédit-bail et location longue durée	5	5
Créances douteuses et compromises	2	2
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	(15)	(39)
Etalement des frais de dossiers et divers	(13)	(16)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(100)	(102)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	98	79
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(92)	(103)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(11)	(10)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(80)	(89)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(4)
Total net des créances sur opérations de location financière	6 870	6 073

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015
Location financière - Investissement net	3 279	3 676	7	6 962
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	205	159		364
Location financière - Investissement brut	3 484	3 835	7	7 326
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 627	1 740	3	3 370
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 202</i>	<i>994</i>	<i>3</i>	<i>2 199</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 282	2 841	4	5 127

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Location financière - Investissement net	3 058	3 116	2	6 176
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	209	178		387
Location financière - Investissement brut	3 267	3 294	2	6 563
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 451	1 406	1	2 858
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 009</i>	<i>806</i>	<i>1</i>	<i>1 816</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 258	2 487	1	4 746

5.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Immobilisations données en location	564	308
Valeur brute des immobilisations données en location	656	346
Amortissements sur immobilisations données en location	(92)	(38)
Créances sur opérations de location opérationnelle	4	4
Créances rattachées	1	1
Créances saines	5	3
Créances douteuses et compromises	1	
Produits et charges restant à étaler	(3)	
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(10)	(3)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(10)	(3)
Total net des opérations de location opérationnelle	558	309

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Inférieur à 1 an	46	26
De 1 an à 5 ans	130	65
Supérieur à 5 ans		
Total	176	91

5.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe RCI Banque

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 38 053 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 22 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2015	dont non dépréciées (1)	12/2014	dont non dépréciées (1)
Depuis 0 à 3 mois	440	408	455	416
Depuis 3 à 6 mois	44		44	
Depuis 6 mois à 1 an	21		27	
Depuis plus de 1 an	289		314	
Total des créances échues	794	408	840	416

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseaux). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 523 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 469 millions d'euros au 31 décembre 2014.

5.5 - Valeurs résiduelles en risque porté par RCI Banque

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 1 649 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 912 millions d'euros au 31 décembre 2014. Il est provisionné à hauteur de 15 millions d'euros au 31 décembre 2015 (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni).

Note 6 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2015
Valeur brute	24 209	8 244	354	32 807
Créances saines	23 737	7 911	351	31 999
Créances douteuses	159	297	2	458
Créances compromises	313	36	1	350
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>1,95%</i>	<i>4,04%</i>	<i>0,85%</i>	<i>2,46%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(425)	(135)	(1)	(561)
Dépréciation créances saines	(74)	(57)		(131)
Dépréciation créances douteuses	(96)	(42)	(1)	(139)
Dépréciation créances compromises	(255)	(36)		(291)
Dépréciation collective sectorielle	(40)	(69)		(109)
Dépréciation des créances	(9)	(69)		(78)
Risque pays	(31)			(31)
Total des valeurs nettes (*)	23 744	8 040	353	32 137
(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	15	628	254	897

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2014
Valeur brute	20 932	8 090	378	29 400
Créances saines	20 428	7 727	376	28 531
Créances douteuses	178	324	1	503
Créances compromises	326	39	1	366
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>2,41%</i>	<i>4,49%</i>	<i>0,53%</i>	<i>2,96%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(444)	(153)	(1)	(598)
Dépréciation créances saines	(59)	(53)		(112)
Dépréciation créances douteuses	(106)	(61)		(167)
Dépréciation créances compromises	(279)	(39)	(1)	(319)
Dépréciation collective sectorielle	(37)	(59)		(96)
Dépréciation des créances	(6)	(59)		(65)
Risque pays	(31)			(31)
Total des valeurs nettes (*)	20 451	7 878	377	28 706

(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)

25 585 273 883

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

La provision pour risque pays concerne essentiellement l'Argentine, le Brésil et dans une moindre mesure le Maroc et la Roumanie.

Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Créances d'impôts et taxes fiscales	315	243
Créances d'impôts courants	21	37
Créances d'impôts différés	105	109
Créances fiscales hors impôts courants	189	97
Comptes de régularisation et actifs divers	623	637
Autres débiteurs divers	166	203
Comptes de régularisation actif	33	29
Valeurs reçues à l'encaissement	288	295
Part des réassureurs dans les provisions techniques	136	110
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	938	880

(*) Dont entreprises liées

94 153

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 31.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	110	93
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	34	24
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(8)	(7)
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période	136	110

Note 8 : Participations dans les entreprises associées et coentreprises

En millions d'euros	12/2015		12/2014	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	17	2	17	1
RN SF B.V.	32	2	33	(6)
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	23			
Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises	72	4	50	(5)

Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Valeur nette des immobilisations incorporelles	3	4
Valeur brute	35	34
Amortissements et provisions	(32)	(30)
Valeur nette des immobilisations corporelles	25	24
Valeur brute	116	114
Amortissements et provisions	(91)	(90)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	28	28

Note 10 : Ecart d'acquisition

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Argentine	3	4
Royaume-Uni	43	40
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	20	19
République tchèque	6	6
Total des écarts d'acquisition ventilés par pays	93	90

L'ensemble de ces écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation au 31 décembre 2015.

Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre**11.1 - Banques centrales**

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Comptes et emprunts à terme	1 500	550
Dettes rattachées	1	
Total Banques centrales	1 501	550

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2015 à 4 655 M€ en titres de véhicules de titrisations et en titres de créances privées.

11.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dettes à vue envers les établissements de crédit	205	125
Comptes ordinaires créditeurs	21	47
Emprunts au jour le jour	52	
Autres sommes dues	132	78
Dettes à terme envers les établissements de crédit	1 228	1 985
Comptes et emprunts à terme	1 148	1 846
Dettes rattachées	80	139
Total des dettes envers les établissements de crédit	1 433	2 110

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Trois emprunts au jour le jour ont été effectués au Brésil le dernier jour de l'année pour 52 M€.

11.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Comptes créditeurs de la clientèle	10 885	7 280
Comptes ordinaires créditeurs	83	75
Comptes créditeurs à terme	571	671
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires	7 330	5 102
Dépôts à terme de la clientèle	2 901	1 432
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	48	24
Autres sommes dues à la clientèle	35	17
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	10	6
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme		1
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	2	
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	1	
Total des dettes envers la clientèle (*)	10 933	7 304

(*) Dont entreprises liées

600

677

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 550 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Groupe.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, et au Royaume-Uni en juin 2015 en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

11.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Titres de créances négociables (1)	1 662	952
Certificats de dépôt	1 149	797
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	261	111
BMTN et assimilés	228	10
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	24	34
Autres dettes représentées par un titre (2)	2 776	3 636
Autres dettes représentées par un titre	2 775	3 635
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	1
Emprunts obligataires et assimilés	13 096	12 039
Emprunts obligataires	12 886	11 784
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	210	255
Total des dettes représentées par un titre (*)	17 534	16 627
	156	203

(*) Dont entreprises liées

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., CFI RCI Brasil S.A. et Diac S.A.
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (Diac S.A.), italienne (RCI Banque Succursale Italiana), allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) britannique (RCI Financial Services Ltd) et brésilienne (Companhia de Crédito Financiamento e Investimento RCI Brasil).

11.5 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	25 452	20 720
Banques centrales	1 501	550
Dettes envers les établissements de crédit	1 433	2 100
Dettes envers la clientèle	10 933	7 304
Dettes représentées par un titre	11 585	10 766
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur	5 949	5 871
Dettes envers les établissements de crédit		10
Dettes représentées par un titre	5 949	5 861
Total des dettes financières	31 401	26 591

11.6 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2015
Banques centrales		1 501	1 501
Dettes sur les établissements de crédit	808	625	1 433
Dettes envers la clientèle	8 033	2 900	10 933
Titres de créances négociables	421	1 241	1 662
Autres dettes représentées par un titre	2 776		2 776
Emprunts obligataires	3 596	9 500	13 096
Total de l'endettement par taux	15 634	15 767	31 401

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2014
Banques centrales		550	550
Dettes sur les établissements de crédit	1 011	1 099	2 110
Dettes envers la clientèle	5 728	1 576	7 304
Titres de créances négociables	452	500	952
Autres dettes représentées par un titre	3 064	572	3 636
Emprunts obligataires	2 409	9 630	12 039
Total de l'endettement par taux	12 664	13 927	26 591

11.7 - Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 17.

Note 12 : Titrisation

TITRISATION - Opérations publiques								
Pays	France	France	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne	Brésil
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCIBanque Succursale Italiana	RCIBank Niederlassung	RCIBank Niederlassung	Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I
Date de début	mai 2012	novembre 2012	octobre 2014	juillet 2013	juillet 2015	mars 2014	décembre 2013	mai 2015
Maturité légale des fonds	août 2030	février 2024	janvier 2026	juillet 2023	décembre 2031	mars 2031	décembre 2024	avril 2021
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	826 M€	700 M€	1020 M€	1234 M€	674 M€	977 M€	n.a.
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 15,1%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 20,35%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 22,6%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11%
Créances cédées au 31 décembre 2015	899 M€	157 M€	596 M€	1060 M€	1214 M€	1856 M€	573 M€	116 M€
Titres émis au 31 décembre 2015 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A Notation : AAA 765 M€	Class A Notation : AAA 55 M€	Class A Notation : AAA 532 M€	Class A Notation : AAA 750 M€	Class A Notation : AAA 955 M€	Class A Notation : AAA 1553 M€	Class A Notation : AAA 440 M€	Class A Notation : AAA 108 M€
			Class B Notation : A+ 44 M€				Class B Notation : A 57 M€	
	Class B Non noté 137 M€	Class B Non noté 109 M€	Class C Non noté 34 M€		Class J Non noté 292 M€	Class B Non noté 136 M€	Class C Non noté 52 M€	Class B Non noté 13 M€
Période	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	Marché	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché

En 2015 le groupe RCI Banque a procédé à deux opérations de titrisation publiques, une opération en Italie, et une opération au Brésil, par l'intermédiaire de véhicules ad hoc. L'opération de titrisation de crédits aux particuliers en Italie a été souscrite par RCI Banque SA, et permet ainsi d'obtenir des titres mobilisables auprès de la BCE.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations de titrisation ont été financées auprès d'investisseurs privés. Ont été titrisées des créances à la clientèle au Royaume-Uni ainsi que des créances leasing et des créances concessionnaires en Allemagne. Ces opérations étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 Décembre 2015, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 607M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 174M€

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan

s'élève à 8 835M€ au 31 Décembre 2015 (7 724M€ au 31 décembre 2014), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 472M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 5 028M€
- pour les titrisations privées : 2 335M€

La juste valeur de ces créances est de 8 793M€ au 31 Décembre 2015.

Un passif de 2 776M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 2 793M€ au 31 Décembre 2015.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

Note 13 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dettes d'impôts et taxes fiscales	423	445
Dettes d'impôts courants	79	74
Dettes d'impôts différés	324	339
Dettes fiscales hors impôts courants	20	32
Comptes de régularisation et passifs divers	1 274	1 118
Dettes sociales	40	38
Autres créditeurs divers	1 011	875
Comptes de régularisation passif	216	200
Comptes d'encaissement	7	5
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	1 697	1 563
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	282	187

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 31.

Note 14 : Provisions

En millions d'euros	12/2014	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2015
			Utilis ées	No n Utilis ées		
Provisions sur opérations bancaires	270	213	(36)	(134)	4	317
Provisions pour risques de litiges	20	7	(7)	(9)	(1)	10
Provisions techniques des contrats d'assurance	227	202	(22)	(122)	3	288
Autres provisions	23	4	(7)	(3)	2	19
Provisions sur opérations non bancaires	98	16	(15)	(5)	(11)	83
Provisions pour engagements de retraite et ass.	41	6	(4)		(3)	40
Provisions pour restructurations	4		(2)	(2)	1	1
Provisions pour risques fiscaux et litiges	50	8	(9)	(1)	(9)	39
Autres provisions	3	2		(2)		3
Total des provisions	368	229	(51)	(139)	(7)	400

(*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

Le montant significatif en « Autres variations » dans les « Provisions pour risques fiscaux et litiges » s'explique par un effet change très défavorable sur le Real brésilien.

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 288 M€ à fin décembre 2015.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élevaient à 13 M€ à fin décembre 2014 dont 1ME au titre de l'audit fiscal sur la TVA et 12 ME au titre des frais de dossiers abusifs facturés à la clientèle grand public suite à la décision de la Cour Suprême allemande ainsi que celle de la filiale hongroise (RCI ZRT) qui s'élevait à 5 M€ suite à une loi à effet rétroactif sur les contrats en devises.

A fin décembre 2015, les reprises utilisées sur ces provisions font suite au passage en charges effectives des remboursements déjà effectués :

- 8,2 M€ pour RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland dont 0,6 M€ au titre de la provision pour risque fiscal et 7,6 M€ au titre de la provision sur opérations bancaires relative aux frais de dossier ;
- 5,0 M€ pour RCI ZRT.

Une reprise non utilisée a été comptabilisée en Allemagne sur la provision sur opérations bancaires liée aux frais de dossier aux particuliers à hauteur de 6,3 M€.

Par ailleurs, une dotation nette au titre de la provision des remboursements d'intérêts de contrats en devises a été enregistrée en 2015 à hauteur de 0,8 M€ en Hongrie. Une dotation supplémentaire a également eu lieu en Allemagne au titre de la provision sur frais de dossiers relatifs à la clientèle commerciale pour 5,9M€.

Risque d'assurance

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et au le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune récession n'est nécessaire.

Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Montant de la provision sociétés françaises	30	32
Montant de la provision sociétés étrangères	10	9
Total de la provision pour engagements de retraite	40	41

Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2015	12/2014
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,06%	2,26%
Taux d'actualisation financière	2,10%	1,89%
Taux de départ	5,40%	5,83%

Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014
Duration moyenne	24 ans	27 ans	18 ans	17 ans	12 ans	12 ans
Taux d'indexation des salaires	3,05%	3,00%	1,00%	1,00%	1,25%	1,25%
Taux d'actualisation	3,95%	3,80%	0,80%	1,50%	2,40%	2,60%
Taux de rendement réel des actifs de couverture	0,40%	12,10%	2,00%	2,00%	2,40%	2,60%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Plafonnement de l'actif	Passif (actif) net au titre de prestations définies
	(A)	(B)	(C)	(A)-(B)-(C)
Solde à l'ouverture de la période	80	38		42
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
Charge (produit) au compte de résultat	6	1		5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	(3)			(3)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	(3)			(3)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	3			3
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	(3)			(3)
Contributions versées au régime		1		(1)
Prestations payées au titre du régime	(3)	(1)		(2)
Effet des variations de cours de change	1	2		(1)
Solde à la clôture de l'exercice	81	41		40

Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2015		12/2014	
	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
Actions	10		9	
Obligations	26		25	
Autres	5		4	
Total	41		38	

Note 15 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2014	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2015
			Utilis ées	No n Utilis ées		
Dépréciations sur opérations bancaires	695	352	(238)	(130)	(9)	670
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	598	327	(237)	(121)	(6)	561
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	96	25	(1)	(9)	(2)	109
Opérations sur titres	1				(1)	
Provisions sur opérations non bancaires	5	2	(1)		(1)	5
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	5	2	(1)		(1)	5
Provisions sur opérations bancaires	20	7	(7)	(9)	(1)	10
Provisions pour risques de litiges	20	7	(7)	(9)	(1)	10
Total couverture des risques de contreparties	720	361	(246)	(139)	(11)	685

(*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.

Note 16 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dettes évaluées au coût amorti		251
Emprunts subordonnés		250
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés		1
Dettes évaluées à la juste valeur	12	10
Titres participatifs	12	10
Total des dettes subordonnées	12	261

L'émission publique de dettes subordonnées de 250 millions d'euros mise en place en 2005 est arrivée à échéance en avril 2015.

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

Note 17 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015
Actifs financiers	10 989	10 561	13 500	334	35 384
Caisse et Banques centrales	1 937				1 937
Instruments dérivés	46	137	167	24	374
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	275	196	62	110	643
Prêts et créances sur les établissements de crédit	720		131		851
Prêts et créances sur la clientèle	8 011	10 228	13 140	200	31 579
Passifs financiers	11 035	4 554	14 060	1 832	31 481
Banques centrales		1	1 500		1 501
Instruments dérivés	9	29	30		68
Dettes envers les établissements de crédit	390	566	477		1 433
Dettes envers la clientèle	7 635	984	1 764	550	10 933
Dettes représentées par un titre	3 001	2 974	10 289	1 270	17 534
Dettes subordonnées				12	12

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Actifs financiers	9 034	9 762	11 589	281	30 666
Caisse et Banques centrales	465				465
Instruments dérivés	41	21	214	22	298
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	124	399	101	132	756
Prêts et créances sur les établissements de crédit	685	5	60		750
Prêts et créances sur la clientèle	7 719	9 337	11 214	127	28 397
Passifs financiers	8 455	3 679	13 728	1 079	26 941
Banques centrales	150		400		550
Instruments dérivés	17	38	34		89
Dettes envers les établissements de crédit	724	709	677		2 110
Dettes envers la clientèle	5 345	394	1 015	550	7 304
Dettes représentées par un titre	2 219	2 287	11 602	519	16 627
Dettes subordonnées		251		10	261

Les excédents de trésorerie du groupe, d'un montant historiquement élevé en raison de la progression des dépôts clientèle et de ventes automobiles dynamiques en Europe, ont été principalement investis en dépôts à la Banque Centrale en raison d'une rémunération supérieure à celle de supports alternatifs (dépôts en Banque Commerciale, actifs liquides HQLA).

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque.

Note 18 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015
Passifs financiers	10 875	4 753	14 640	1 943	32 211
Banques centrales			1 500		1 500
Instruments dérivés		25	7		32
Dettes envers les établissements de crédit	372	502	477		1 351
Dettes envers la clientèle	7 623	983	1 764	550	10 920
Dettes représentées par un titre	2 708	2 847	10 281	1 270	17 106
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	172	396	611	114	1 293
Engagements de financements et garanties donnés	1 881	70		5	1 956
Total flux futurs contractuels par échéance	12 756	4 823	14 640	1 948	34 167

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Passifs financiers	8 399	4 087	14 415	1 112	28 013
Banques centrales	150		400		550
Instruments dérivés	13	27	25		65
Dettes envers les établissements de crédit	698	596	677		1 971
Dettes envers la clientèle	5 339	394	1 015	550	7 298
Dettes représentées par un titre	1 930	2 176	11 587	519	16 212
Dettes subordonnées		250		9	259
Intérêts futurs à payer	269	644	711	34	1 658
Engagements de financements et garanties donnés	1 653				1 653
Total flux futurs contractuels par échéance	10 052	4 087	14 415	1 112	29 666

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre.

**Note 19 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13)
et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur**

En millions d'euros - 31/12/2015	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	35 384	635	3 162	31 615	35 412	28
Caisse et Banques centrales	1 937		1 937		1 937	
Instruments dérivés	374		374		374	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	643	635		8	643	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	851		851		851	
Prêts et créances sur la clientèle	31 579			31 607	31 607	28
Passifs financiers	31 481	12	31 532		31 544	(63)
Banques centrales	1 501		1 501		1 501	
Instruments dérivés	68		68		68	
Dettes envers les établissements de crédit	1 433		1 426		1 426	7
Dettes envers la clientèle	10 933		10 933		10 933	
Dettes représentées par un titre	17 534		17 604		17 604	(70)
Dettes subordonnées	12	12			12	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers disponibles à la vente classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

En millions d'euros - 31/12/2014	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	30 666	742	1 513	28 542	30 797	131
Caisse et Banques centrales	465		465		465	
Instruments dérivés	298		298		298	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	756	742		14	756	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	750		750		750	
Prêts et créances sur la clientèle	28 397			28 528	28 528	131
Passifs financiers	26 941	10	27 256		27 266	(325)
Banques centrales	550		550		550	
Instruments dérivés	89		89		89	
Dettes envers les établissements de crédit	2 110		2 138		2 138	(28)
Dettes envers la clientèle	7 304		7 304		7 304	
Dettes représentées par un titre	16 627		16 924		16 924	(297)
Dettes subordonnées	261	10	251		261	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

- Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

- Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

- Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

Note 20 : Accords de compensation et autres engagements similaires**Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2015	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 278		1 278	49	681		548
Dérivés	374		374	49			325
Créances de financements Réseau (1)	904		904		681		223
Passifs	68		68	49			19
Dérivés	68		68	49			19

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 547 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 542 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 357 M€ aux concessionnaires financés par Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 139 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 31/12/2014	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 419		1 419	66	724		629
Dérivés	298		298	66			232
Créances de financements Réseau (1)	1 121		1 121		724		397
Passifs	89		89	66			23
Dérivés	89		89	66			23

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 521 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 550 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 600 M€ aux concessionnaires hors groupe financées par Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 205 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

Note 21 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Engagements de financement	1 952	1 645
Engagements en faveur de la clientèle	1 952	1 645
Engagements de garantie	46	64
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	41	34
Engagements d'ordre de la clientèle	5	30
Total des engagements donnés (*)	1 998	1 709

(*) Dont entreprises liées

6

11

Note 22 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Engagements de financement	4 492	4 812
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 492	4 812
Engagements de garantie	8 629	8 051
Engagements reçus d'établissements de crédit	146	146
Engagements reçus de la clientèle	4 565	4 676
Engagements de reprise reçus	3 918	3 229
Total des engagements reçus (*)	13 121	12 863

(*) Dont entreprises liées

2 893

2 476

RCI Banque dispose au 31 décembre 2015 de 4 482 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 2 404 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantisements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 23 : Exposition au risque de change

En millions d'euros - 12/2015	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(1 144)	1 144				
Position en GBP	1 195			(1 058)	137		137
Position en CHF	422			(418)	4		4
Position en CZK	87			(69)	18		18
Position en ARS	9				9	(1)	10
Position en BRL	88				88	(3)	91
Position en PLN	317			(304)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON		(2)			(2)	(2)	
Position en KRW	167				167		167
Position en MAD	25				25	(2)	27
Position en DKK	103			(94)	9	9	
Position en TRY	15				15		15
Position en SEK	95			(95)			
Position en AUD		(124)	124				
Position en SGD		(31)	31				
Expositions totales	2 529	(1 301)	1 299	(2 038)	489	1	488

En millions d'euros - 12/2014	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(1 006)	1 006				
Position en GBP	1 156			(1 027)	129		129
Position en CHF	121			(118)	3		3
Position en CZK	48			(30)	18		18
Position en ARS	14				14		14
Position en BRL	121				121		121
Position en PLN	216			(203)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en KRW	162				162		162
Position en MAD	26				26		26
Position en DKK	71			(71)			
Position en TRY	17				17		17
Position en SEK	40			(40)			
Position en NOK		(55)	55				
Position en AUD		(125)	125				
Position en RUB	45			(45)			
Position en SGD		(30)	30				
Expositions totales	2 043	(1 216)	1 216	(1 534)	509		509

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque SA.

Note 24 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Intérêts et produits assimilés	2 266	2 252
Opérations avec les établissements de crédit	22	27
Opérations avec la clientèle	1 660	1 630
Opérations de location financière	465	496
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	110	98
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	9	1
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(388)	(338)
Opérations avec la clientèle	(322)	(271)
Opérations de location financière	(66)	(67)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	1 878	1 914
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>545</i>	<i>560</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 25 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Opérations avec les établissements de crédit	(174)	(224)
Opérations avec la clientèle	(114)	(103)
Opérations de location financière	(1)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(16)	(15)
Charges sur dettes représentées par un titre	(537)	(598)
Autres intérêts et charges assimilés	(19)	(21)
Total des intérêts et charges assimilés (*)	(861)	(962)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(31)</i>	<i>(33)</i>

Note 26 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Gains et pertes nets sur opérations de change	(24)	(38)
Gains et pertes nets sur actifs financiers non dérivés de transaction		1
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	21	28
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(2)	(1)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	69	115
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(70)	(109)
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	(6)	(4)

Note 27 : Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	1	3
Variation des provisions pour dépréciation		(1)
Total gains (pertes) nets actifs financiers disponibles à la vente et autres (*)	1	2

(*) Dont entreprises liées

1 (1)

Note 28 : Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Autres produits d'exploitation bancaire	936	785
Prestations accessoires aux contrats de financement	313	294
Produits des activités de services	404	339
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	91	62
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	13	3
Opérations de location opérationnelle	95	44
Autres produits d'exploitation bancaire	33	46
dont reprise de provisions pour risques bancaires	18	18
Autres charges d'exploitation bancaire	(600)	(558)
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement	(129)	(134)
Coûts des activités de services	(198)	(167)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(103)	(53)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(24)	(4)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(83)	(84)
Opérations de location opérationnelle	(61)	(26)
Autres charges d'exploitation bancaire	(26)	(94)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(3)	(13)
Autres produits et charges d'exploitation	5	16
Autres produits d'exploitation	23	32
Autres charges d'exploitation	(18)	(16)
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	341	243
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1</i>	<i>(8)</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

Produits nets de l'activité d'assurance en risque propre

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Primes brutes émises	241	197
Variation des provisions techniques	(59)	(42)
Sinistres payés	(22)	(18)
Autres charges des prestations des contrats	(2)	(2)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	8	7
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(12)	(10)
Total des produits nets de l'activité d'assurance	154	132

Note 29 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Frais de personnel	(232)	(221)
Rémunération du personnel	(156)	(149)
Charges de retraites et assimilées	(17)	(14)
Autres charges sociales	(52)	(49)
Autres charges de personnel	(7)	(9)
Autres frais administratifs	(191)	(196)
Impôts et taxes hors IS	(29)	(24)
Loyers	(11)	(11)
Autres frais administratifs	(151)	(161)
Total des charges générales d'exploitation (*)	(423)	(417)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>

Effectif moyen en nombre	12/2015	12/2014
Financements et services en France	1 324	1 305
Financements et services à l'étranger	1 589	1 545
Total Groupe RCI Banque	2 913	2 850

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

Conformément aux normes IFRS applicables à RCI Banque, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est classée en « Impôts et taxes hors IS ».

Note 30 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Coût du risque sur financement clientèle	(84)	(94)
Dotations pour dépréciation	(213)	(235)
Reprises de dépréciation	231	274
Pertes sur créances irrécouvrables	(134)	(157)
Récupérations sur créances amorties	32	24
Coût du risque sur financement des Réseaux	(10)	(13)
Dotations pour dépréciation	(108)	(92)
Reprises de dépréciation	113	91
Pertes sur créances irrécouvrables	(15)	(13)
Récupérations sur créances amorties		1
Coût du risque sur autres activités	1	(2)
Variation des dépréciations des autres créances	1	(2)
Total du coût du risque	(93)	(109)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Note 31 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Impôts exigibles	(289)	(228)
Impôts courants sur les bénéfices	(289)	(228)
Impôts différés	18	12
Impôts différés	18	12
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(271)	(216)

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2015	12/2014
ID sur provisions	52	56
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	13	14
ID sur déficits reportables	54	78
ID sur autres actifs et passifs	26	28
ID sur opérations de location	(355)	(399)
ID sur immobilisations	(4)	(1)
Provisions sur impôts différés actif	(5)	(6)
Total des impôts différés nets au bilan	(219)	(230)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2015	12/2014
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	38,00%	38,00%
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	1,72%	0,53%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-7,92%	-7,87%
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux		-0,02%
Effet des entreprises associées et des coentreprises	-0,17%	0,33%
Autres impacts	0,54%	2,27%
Taux effectif d'impôt	32,17%	33,24%

Les entités françaises Diac S.A. et Diac Location S.A. sont soumises à la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés dont le taux en vigueur est de 10.7%, ce qui porte leur taux d'imposition sur les bénéfices à 38%.

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2015 des capitaux propres			Var. 2014 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	11	(4)	7	(1)		(1)
Variation de JV des actifs disponibles à la vente	1	(1)				
Ecart actuariels sur engagements de retraite	4	(1)	3	(7)	2	(5)
Différences de conversion	(55)		(55)	16		16

Note 32 : Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2015 n'est intervenu entre la date de clôture et le 8 février 2016, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

A) Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2015	2014
SOCIETE-MERE : RCI Banque S.A.						
Succursales de RCI Banque :						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque SA Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A.	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
RCI Bank UK*	Royaume-Uni					
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100			100	100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60			60	60
Courtage S.A.	Argentine	95			95	95
RCI Financial Services SA	Belgique	100			100	100
AUTOFIN	Belgique	100			100	100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92			99,92	99,92
Banco RCI Brasil S.A.	Brésil	-	100	Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil	60,11	60,11
Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI	Brésil	60,11			60,11	60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100			100	100
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100			100	100
Overlease S.A.	Espagne	100			100	100
Diac S.A.	France	100			100	100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
RCI ZRT	Hongrie	100			100	100
ES Mobility SRL	Italie	100			100	100
RCI Services Ltd	Malte	100			100	100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Finance Maroc	Maroc	100			100	100
RDFM	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc	100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100	100
RCI Leasing Polska	Pologne	100			100	100
RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, SA	Portugal	100			100	100
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Ltda	Portugal	-	100	RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, SA	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie	-	100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100			100	100
OOO RN FINANCE RUS	Russie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100
SPV						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master**	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance DFP Germany 2014**	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1**	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL*	Italie		(cf note 12)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Auto UK 2015 Limited*	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I*	Brésil		(cf note 12)	Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil		

SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE :						
RN SF B.V.**	Pays-Bas	50				50
BARN B.V.**	Pays-Bas	-	60	RN SF B.V.**		30
RN Bank**	Russie	-	100	BARN B.V.**		30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50				50
Renault Crédit Car	Belgique	-	50,10	AUTOFIN		50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd*	Inde	30				30

* Entités entrées dans le périmètre en 2015 - ** Entités entrées dans le périmètre en 2014

B) Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

En millions d'euros - 31/12/2015 - Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	CFIRCI Brasil
Pays d'implantation	Argentine	Brésil	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	10	9	12
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)			17
Prêts et créances aux établissement de crédit	7	39	100
Encours nets de crédit et de location financière	189	189	1 591
Autres Actifs	2	20	198
Total Actif	198	248	1 889
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	122		1 597
Autres Passifs	10	46	47
Situation nette	66	202	245
Total Passif	198	248	1 889
Produit Net Bancaire	46	45	92
Résultat net	25	24	31
Autres éléments du résultat global	1		15
Résultat global	26	24	46
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	2	(1)	56
Flux de trésorerie liés aux financements			(71)
Flux de trésorerie liés aux investissements			(1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2	(1)	(16)

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ces deux entités brésiliennes, Banco RCI Brasil S.A. et CFI RCI Brasil est classé en "Autres dettes" pour un montant de 143 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 175 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en "Autres dettes" pour un montant de 29 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros - 31/12/2014 - Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera S.A.	Cia de Arrendament o Mercantil RCI Brasil	CFIRCI Brasil
Pays d'implantation	Argentine	Brésil	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	8	10	15
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)			13
Prêts et créances aux établissements de crédit	13	10	96
Encours nets de crédit et de location financière	198	315	2 355
Autres Actifs	2	18	237
Total Actif	213	343	2 688
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	135	36	2 297
Autres Passifs	14	63	61
Situation nette	64	244	330
Total Passif	213	343	2 688
Produit Net Bancaire	39	50	105
Résultat net	20	25	37
Autres éléments du résultat global			10
Résultat global	20	25	47
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(11)	(7)	36
Flux de trésorerie liés aux financements			32
Flux de trésorerie liés aux investissements			1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11)	(7)	69

C) Entreprises associées et co-entreprises significatives

En millions d'euros - 31/12/2015 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	2	2	
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	32	17	23
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissement de crédit	60	104	4
Encours nets de crédit et de location financière	535	542	88
Autres Actifs	54	10	25
Total Actif	649	656	117
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	531	615	
Autres Passifs	21	6	39
Situation nette	97	35	78
Total Passif	649	656	117
Produit Net Bancaire	29	15	6
Résultat net	6	4	1
Autres éléments du résultat global			
Résultat global	6	4	1
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(70)	60	(92)
Flux de trésorerie liés aux financements			42
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(70)	60	(50)

En millions d'euros - 31/12/2014 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFN Finansman Anonim Sirketi
Pays d'implantation	Russie	Turquie
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(6)	1
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	33	17
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises		
Prêts et créances aux établissement de crédit	151	49
Encours nets de crédit et de location financière	354	429
Autres Actifs	27	8
Total Actif	533	487
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	410	446
Autres Passifs	13	7
Situation nette	110	34
Total Passif	533	487
Produit Net Bancaire	23	7
Résultat net	(15)	2
Autres éléments du résultat global		
Résultat global	(15)	2
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(15)	(8)
Flux de trésorerie liés aux financements		
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15)	(8)

D) Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

ANNEXE 1 : Informations sur les implantations et activités

En millions d'euros - 31/12/2015

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Corporate	RCIBanque S.A.	Holding	427	100,7	35,3	(27,6)	(5,9)	
Allemagne	RCIBanque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	333	153,0	103,1	(29,3)	(4,2)	
	RCIVersicherungs Service GmbH	Service						
Argentine	RCIBanque Sucursale Argentina	Financement	33	69,0	57,1	(20,6)	(0,4)	
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement						
	Courtage S.A.	Service						
Autriche	RCIBanque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	40	16,0	7,8	(2,2)	0,5	
Belgique	RCIFinancial Services S.A.	Financement	28	9,9	6,4	(2,0)	0,1	
	Auto fin	Financement						
	Renault Crédit Car	Financement						
Brésil	Administradora de Consórcio RCIBrasil Ltda	Financement	134	147,5	86,6	(38,9)	14,6	
	Banco RCIBrasil S.A	Financement						
	Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCIBrasil	Financement						
	Corretora de Seguros RCIBrasil S.A.	Service						
Corée du Sud	RCIFinancial Services Korea Co. Ltd	Financement	94	55,7	38,8	(12,1)	3,8	
Espagne	RCIBanque S.A. Sucursale en España	Financement	172	81,0	60,5	(11,7)	(8,7)	
	Overlease S.A.	Financement						
France	Diac S.A.	Financement	891	325,3	171,8	(81,6)	15,6	
	Diac Location S.A.	Financement						
Hongrie	RCIZrt	Financement	5	1,4	(0,8)	0,3	(0,4)	
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	128		(0,3)			
Irlande	RCIBanque, Branch Ireland	Financement	24	7,2	3,7	(0,5)		
Italie	RCISuccursale Italiana	Financement	189	86,0	41,5	(15,2)	1,1	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						
Malte	RCIServices Ltd	Holding	14	80,4	77,3	(8,9)	3,1	
	RCIInsurance Ltd	Service						
	RCILife Ltd	Service						
Maroc	RCIFinance Maroc	Financement	30	19,3	11,4	(3,2)	(0,8)	
	RDFM	Service						
Pays-Bas	RCIFinancial Service B.V.	Financement	35	12,4	10,7	(2,6)	(0,1)	
Pologne	RCIBanque SPOLKA AKCYJNA WPOLSCE	Financement	52	20,9	14,3	(6,8)	3,5	
	RCILeasing Polska	Financement						
Portugal	RCISuccursale Portugal	Financement	40	12,5	6,9	(2,4)	0,3	
	RCIGest - Instituição Financeira de Crédito, S.A.	Financement						
	RCIGest Seguros - Mediadores de Seguros, Lda.	Service						
Rep. Tchèque	RCIFinance C.Z., S.r.o.	Financement	21	9,4	6,9	(1,8)	0,4	
	RCIFinancial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCIFinantare Romania	Financement	65	10,9	8,0	(1,3)		
	RCIBroker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCILeasing Romania IFN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCIFinancial Services Ltd	Financement	226	110,2	75,7	(17,0)	(3,5)	
Russie	OOORN Finance RUS	Financement	166	1,0	2,5	(0,3)	(0,6)	
	Sous groupe RNSF BV, BARN BV et RN Bank	Financement						
Slovénie	RCIBanque S.A. Bancna po druznica Ljubljana	Financement	24	4,0	0,5	(0,1)	(0,1)	
Suède	Renault Finance Nordic Bank filial till RCIBanque S.A., Frankrike	Financement	12	5,5	2,9	(0,3)	(0,3)	
Suisse	RCIFinance S.A.	Financement	41	22,6	13,1	(2,9)		
Turquie	ORFN Finansman Anonim Sirketi	Financement	48		2,1			
TOTAL			3 272	1 362	844	(289)	18	

ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

Refinancement et gestion de bilan.

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires, négociation de lignes de crédit confirmées), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du Groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du Groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au groupe RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	27 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	11 M€
Non Alloués :	2 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque :	40 M€

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité.

La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t.

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bp des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des GAP actif et passif moyens mensuels.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le service des risques financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (35 M€ jusqu'au 07/06, 40 M€ depuis cette date).

Au 31 décembre 2015, une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- +9,5 M€ en EUR,
- +0,2 M€ en BRL,
- -1,1 M€ en CHF,
- +0,2 M€ en GBP,
- -0,2 M€ en KRW,
- +0,5 M€ en MAD,
- +0,6 M€ en PLN,
- +0,1 M€ en USD,

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 12,9 M€.

L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants :

- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

- CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines microcouvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (22 M€ jusqu'au 26/06, 27 M€ depuis cette date)

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITE

RCI Banque se doit de disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la pérennité de son activité et son développement.

À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Quatre indicateurs sont suivis mensuellement en comité financier :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise une impasse de liquidité ou « Gap » de liquidité statique. La liquidité statique du groupe RCI Banque est analysée sur des « Gap » mensuels qui reprennent la décroissance du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers à court terme non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers à court terme.

La liquidité intrinsèque

La liquidité intrinsèque se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers à court terme non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers à court terme. Elle correspond à la réserve de liquidité, hors lignes bancaires bilatérales confirmées.

□ La liquidité dynamique

Un stress-scenario permet de calculer le nombre de jours pendant lesquels le groupe RCI Banque peut, sans aucun recours supplémentaire au marché, disposer d'un montant de liquidités suffisant à la couverture de son activité passée et prévisionnelle. Ce calcul se base sur des hypothèses ou scénarios qui intègrent la poursuite de l'activité commerciale sans aucun accès à de nouveaux financements. Cet indicateur mesure le temps pendant lequel RCI Banque peut maintenir son activité commerciale, sur la base des dernières prévisions connues, dans un scénario d'absence totale de nouvelles ressources et en utilisant sa réserve de liquidité.

Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés entretient des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires, tant en France qu'à l'étranger.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2% des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

- CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par l'actionnaire Renault est de 17 M€.

Au 31 décembre 2015, la position de change consolidée du groupe RCI Banque est en léger dépassement à 17,5 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché est assurée par un dispositif de limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe. Le calibrage des limites s'appuie sur une méthode de notation interne, déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault, basée sur la combinaison de différents éléments : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité, notations long terme et court terme par les agences de rating, appréciation qualitative de la contrepartie.

Le respect de ces limites est suivi quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Les contreparties sur opérations de marché sont choisies parmi les intervenants bancaires des marchés français et internationaux. Les limites sont attribuées en fonction d'un système de notation interne en vigueur pour l'ensemble du Groupe Renault.

Les excédents de liquidité sont principalement placés en dépôts bancaires à très court terme, à la Banque Centrale et en actifs liquides (définition adoptées par le Parlement Européen sur recommandations du comité de Bale).

Ces investissements en actifs liquides, notamment destinés à la constitution du coussin de sécurité nécessaire au

respect du ratio LCR, sont encadrés par des limites en montant et en durée définies par le Groupe RCI Banque.

Ainsi, RCI Banque SA, la centrale de refinancement peut investir directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds, en :

- bons du trésor des Etats de la zone Euro ;
- obligations émises par des entités supranationales (Fonds Européen de Stabilité Financière, ESM, Union Européenne) et des banques de développement (Banque Européenne d'Investissement, KFW)

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Les engagements sur les produits dérivés sont pondérés par des coefficients plus conservateurs que ceux recommandés par la réglementation. Le risque de règlement/livraison sur opérations de change fait l'objet d'un suivi et de limites spécifiques.

Les garanties bancaires reçues font l'objet d'un suivi spécifique.

L'exposition relative au risque de contrepartie sur instruments dérivés est suivie selon deux méthodes.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2%	Entre 0 et 1 an	6%
Entre 1 et 2 ans	5%	Entre 1 et 2 ans	18%
Entre 2 et 3 ans	8%	Entre 2 et 3 ans	22%
Entre 3 et 4 ans	11%	Entre 3 et 4 ans	26%
Entre 4 et 5 ans	14%	Entre 4 et 5 ans	30%
Entre 5 et 6 ans	17%	Entre 5 et 6 ans	34%
Entre 6 et 7 ans	20%	Entre 6 et 7 ans	38%
Entre 7 et 8 ans	23%	Entre 7 et 8 ans	42%
Entre 8 et 9 ans	26%	Entre 8 et 9 ans	46%
Entre 9 et 10 ans	29%	Entre 9 et 10 ans	50%

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Méthode « mark to market positif + add-on » :

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts(en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0%	1%
1 an < durée <= 5 ans	0,50%	5%
> 5 ans	1,50%	7,50%

Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 483 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 456 millions d'euros au 31 décembre 2014. Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 1 302 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 1053 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessous.